

Carte nationale d'identité



**Changement à compter du
1er mars 2017**

A compter du 1er mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité qui s'effectuent actuellement sous forme papier auprès de la mairie de Périers sur le Dan seront prises en charge uniquement par les communes disposant d'une station biométrique, à savoir :

Caen

Ifs

Verson

Douvres la Délivrande

Bayeux

Falaise

Dives sur mer

Trouville sur mer

Aunay sur Odon

Trévière

Tilly sur Seulle

Pont l'Evêque

Hérouville Saint Clair

Colombelles

Ouistreham

Lisieux

Vire

Honfleur

Condé sur Noireau

Mézidon Canon

Evrecy

Livarot

Thury Harcourt

Balleroy